



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Lison Huard, greffière adjointe de la Ville de Forestville à l'effet :

- Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 14 avril 2026, le projet de règlement n° 2026-339 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;
- Que l'adoption du règlement n° 2026-339 sera faite lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le **2 juin 2026 à 18 h 30** à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1, 2^e Avenue;
- QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au [endroit], situé [adresse], durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [adresse du site internet] (le cas échéant).

En résumé, les 6 principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux qui sont adoptés dans le règlement sont :

- 1° l'intégrité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

De plus, le projet de code décrit les valeurs, les règles de conduite, les mécanismes d'application et de contrôle, de même que les sanctions en cas de manquement à une règle prévue au code par les élus municipaux de la Municipalité.

Le règlement remplace le règlement # 2022-300 adopté le 8 février 2022.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 1, 2^e Avenue, Forestville, aux heures normales de bureau.

Donné à Forestville, ce 25 mai 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe